

MODALITÉS DE PRÉINSCRIPTION, INSCRIPTION ET RÉINSCRIPTION A L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II



I - LES CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES DEUX FACULTES DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II

A- L'ADMISSION DES NOUVEAUX ETUDIANTS A LA FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

1. L'admission en Parcours classique

1.1. L'admission en première année de Licence

L'admission en première année du cycle de Licence à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques varie selon que le candidat est issu du sous-système francophone, du sous-système anglophone ou titulaire de la capacité en droit et économie.

a) - Les candidats du sous-système Francophone doivent présenter impérativement :

- Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- Une photocopie certifiée conforme du diplôme requis (BAC A, ACA, ACC, C, CG, D, E, F, FIGE, SES, ou TI ;
- Une photocopie certifiée du diplôme de Probatoire
- Quatre photos 4X4.

b) - Les candidats du sous-système Anglophone doivent présenter impérativement :

- Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- Une photocopie certifiée conforme du GCE AL obtenu avec deux matières ou moins validée à la même session (excepté la religion);
- Une photocopie certifiée conforme du GCE OL obtenu en 4 matières au moins exceptée la religion, parmi lesquelles l'anglais ou le français ;
- Quatre photos 4X4.

c) - Les candidats titulaires d'une capacité en droit et économie doivent présenter impérativement :

- Une photocopie certifiée conforme dudit diplôme à condition d'avoir obtenu une moyenne cumulée des deux années de scolarité générale supérieure ou égale à 13/20 ;
- Quatre photos 4X4 couleur ;
- Une photocopie certifiée conforme du diplôme de probatoire ou une attestation de la classe de Première avec une moyenne égale ou supérieure à 10/20.
- Les candidats titulaires d'un GCE O' Level, doivent l'avoir obtenu avec au moins trois (03) matières à l'exception de la religion.

1.2. L'admission dans les niveaux intermédiaires (L2, L3, M1)

L'admission des nouveaux étudiants dans les niveaux intermédiaires (L2, L3, M1) se fait exclusivement par voie de Transfert. Dans ce cas, le candidat doit impérativement présenter, outre les diplômes requis pour l'admission des étudiants en première année du cycle de Licence en fonction du sous-système :

- Des photocopies certifiées conformes des relevés de notes et/ou des attestations de réussite dûment signés par les autorités compétentes de l'établissement d'origine ;
- Une attestation de non exclusion et une lettre de transfert délivré par l'autorité compétente de l'établissement d'origine ;
- Quatre photos 4X4 couleurs

1.3. L'admission en Master II Recherche

L'admission en Master II Recherche se fait sur sélection par suite d'une réponse à un appel à candidature lancé par le Recteur.

Cet appel à candidature fixe le nombre de place en fonction de la capacité d'accueil, de la capacité d'encadrement, des besoins de la formation, de la politique générale d'enseignement et de recherche définie par les instances compétentes de l'Université de Yaoundé II.

L'appel à candidature fixe également les dates de dépôt des dossiers, le montant des frais d'étude des dossiers et le calendrier global de la formation.

2. L'admission en parcours professionnel

L'admission en Licence professionnelle et Master professionnel

L'admission dans une filière de Licence professionnelle ouverte à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques se fait sur sélection par suite d'un appel à candidature lancé par le Recteur. Cet appel à candidature fixe les le nombre de places en fonction de la capacité d'accueil, de la capacité d'encadrement, des besoins de la formation, de la politique générale d'enseignement et de recherche définie par les instances compétentes de l'Université de Yaoundé II.

L'appel à candidature fixe également les dates de dépôt des dossiers, le montant des frais d'étude des dossiers et le calendrier global de la formation.

Dans tous les cas, l'admission en Licence professionnelle est ouverte uniquement pour les semestres cinq et six du cycle de Licence.

L'admission en Master professionnel peut se faire soit pour le semestre 1 du cycle soit directement au semestre 3 selon les éléments du dossier de candidature et des modalités de l'appel à candidature.

3. L'admission au cycle de Capacité en droit et économie

L'admission au cycle de Capacité en droit et économie se fait sur concours. Un communiqué radio-presse fixe toutes les modalités et conditions relatives à ce concours qui aura lieu le samedi 29 octobre 2022.

B- L'ADMISSION DES NOUVEAUX ETUDIANTS A LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

1. L'admission en Parcours classique

1.1. L'admission en première année de Licence

L'admission en première année du cycle de Licence à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion varie selon que le candidat est issu du sous-système francophone, du sous-système anglophone ou titulaire de la capacité en droit et économie.

a)- Les candidats du sous-système Francophone doivent présenter impérativement :

- Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- Une photocopie certifiée conforme du diplôme requis (BAC A, ACA, ACC, C, CG, D, E, F, FIGE, SES, ou TI ;
- Une photocopie certifiée du diplôme de Probatoire
- Quatre photos 4X4.

b)- Les candidats du sous-système Anglophone doivent présenter impérativement

- Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- Une photocopie certifiée conforme du GCE AL obtenu avec deux matières au moins validée à la même session (excepté la religion);
- Une photocopie certifiée conforme du GCE OL obtenu en 4 matières au moins exceptée la religion, parmi lesquelles l'anglais ou le français ;
- Quatre photos 4X4.

c)- Les candidats titulaires d'une capacité en droit et économie doivent présenter impérativement

- Une photocopie certifiée conforme dudit diplôme à condition d'avoir obtenu une moyenne cumulée des deux années de scolarité générale supérieure ou égale à 13/20 ;
- Quatre photos 4X4 couleurs ;
- Une photocopie certifiée conforme du diplôme de probatoire ou une attestation de la classe de Première avec une moyenne égale ou supérieure à 10/20.
- Les candidats titulaires d'un GCE O' Level, doivent l'avoir obtenu avec au moins trois (03) matières à l'exception de la religion.

1.2. L'admission dans les niveaux intermédiaires (L2, L3, M1)

L'admission des nouveaux étudiants dans les niveaux intermédiaires (L2, L3, M1) se fait exclusivement par voie de Transfert. Dans ce cas, le candidat doit impérativement présenter outre les diplômes requis



pour l'admission des étudiants en première année du cycle de Licence en fonction du sous-système:

- Des photocopies certifiées conformes des relevés de notes et/ou des attestations de réussite dûment signés par les autorités compétentes de l'établissement d'origine ;
- Une attestation de non exclusion et une lettre de transfert délivrée par l'autorité compétente de l'établissement d'origine ;
- Quatre photos 4X4 couleurs.

1.3. L'admission en Master II Recherche

L'admission en Master II Recherche se fait sur sélection par suite d'une réponse à un appel à candidature lancé par le Recteur. Cet appel à candidature fixe le nombre de places en fonction de la capacité d'accueil, de la capacité d'encadrement, des besoins de la formation, de la politique générale d'enseignement et de recherche définie par les instances compétentes de l'Université de Yaoundé II.

L'appel à candidature fixe également les dates de dépôt des dossiers, le montant des frais d'étude des dossiers et le calendrier global de la formation.

2. L'admission en parcours professionnel

L'admission en Licence professionnelle et Master professionnel

L'admission dans une filière de Licence professionnelle ouverte à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion se fait sur sélection par suite d'un appel à candidature lancé par le Recteur. Cet appel à candidature fixe le nombre de places en fonction de la capacité d'accueil, de la capacité d'encadrement, des besoins de la formation, de la politique générale d'enseignement et de recherche définie par les instances compétentes de l'Université de Yaoundé II.

L'appel à candidature fixe également les dates de dépôt des dossiers, le montant des frais d'étude des dossiers et le calendrier global de la formation.

Dans tous les cas, l'admission en Licence professionnelle est ouverte uniquement pour les semestres cinq et six du cycle de Licence.

L'admission en Master professionnel peut se faire soit pour le semestre 1 du cycle soit directement au semestre 3 selon la qualité du dossier de candidature.